

Dans les treize pays européens étudiés, ce sont plus de 108 millions de retraités qui vivaient en 1996 dans des ménages percevant une pension, soit 30 % de la population. L'étude présentée ici s'attache à dresser une typologie des niveaux de vie des ménages de retraités en Europe en utilisant les données comparatives issues du panel des ménages européens. Celles-ci permettent notamment d'analyser le rôle respectif des structures familiales et du système de protection sociale dans la situation relative des ménages de retraités. L'analyse confirme en premier lieu que la pauvreté des personnes âgées, l'un des groupes les plus exposés autrefois, s'est considérablement réduite aujourd'hui dans la plupart des pays d'Europe. Les prestations vieillesse, première source de revenus des retraités européens, constituent en moyenne 60 % du revenu des ménages auxquels ils appartiennent. Si le niveau de vie des ménages retraités est, dans la plupart des pays, comparable à celui de l'ensemble de la population, il reste plus modeste pour les femmes retraitées, qui vivent seules le plus souvent et connaissent encore des conditions de vie difficiles. Le risque de pauvreté des retraités demeure surtout localisé dans quelques pays où les systèmes de protection n'ont pas atteint leur pleine maturité comme en Grèce ou au Portugal, et où le rôle protecteur joué par les retraites de base est relativement faible comme au Royaume-Uni.

Niveau de vie et risque de pauvreté parmi les retraités des pays européens¹

À l'heure où les pays européens s'interrogent sur l'impact du vieillissement et sur les systèmes de retraite, tant du point de vue de l'équilibre des finances publiques que de la situation financière des futurs retraités, l'étude présentée ici donne un éclairage sur le niveau de vie des ménages de retraités européens en 1996² et les risques de pauvreté auxquels certains d'entre eux demeurent exposés. Cette analyse s'inscrit dans les préoccupations de l'Union européenne qui s'est donnée pour objectif, au Conseil européen

1. Cette étude a également fait l'objet d'une analyse plus détaillée publiée dans les Dossiers Solidarité et Santé n° 3, juillet-septembre, 2002.

2. Dernières données disponibles du panel des ménages européens. Au moment de l'étude, les données des vagues 4 et 5 n'étaient pas encore stabilisées et n'ont pu être utilisées, ainsi que celles de la Finlande qui venait d'intégrer le panel en vague 3.

Marc COHEN-SOLAL et Michèle LELIÈVRE
Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

de Leaken en décembre 2001, de mettre en place une stratégie européenne pour la modernisation des systèmes de retraite et qui fait du « maintien du niveau de vie » et de la « prévention de la pauvreté » des critères à prendre en compte à côté de celui de la « viabilité financière » des dispositifs.

Dans les treize pays européens étudiés, plus de 108 millions de retraités vivaient en 1996 dans des ménages percevant une pension, soit un tiers de la population de l'Union européenne. Cet article s'attache à dresser une typologie des niveaux de vie des ménages de re-

traités en Europe en utilisant les données comparatives issues du panel des ménages européens. Elle tente d'établir l'impact respectif des structures familiales et du système de protection sociale dans la situation relative des ménages de retraités. Elle fait apparaître que ces ménages disposent, dans la plupart des pays, d'un niveau de vie comparable à celui de l'ensemble de la population, excepté les femmes retraitées, qui vivent le plus souvent seules et qui connaissent, encore pour certaines, des conditions de vie difficiles.

La population des retraités européens ; 45 % de couples et 20 % d'isolés

L'analyse porte ici sur le niveau de vie des retraités, c'est-à-dire sur celui de la population des individus vivant dans des ménages dont l'un au moins perçoit une retraite. Ceux-ci vivent soit isolément, soit au sein d'un ménage, dont la taille varie en fonction de la composition familiale (principalement couples, personnes seules, ménages complexes). Les ménages de retraités peuvent donc comprendre uniquement des retraités (personnes seules ou couples de retraités) mais aussi des actifs (retraités encore en activité ou dont le conjoint est actif), des inactifs en âge de travailler, ou des enfants (retraités vivant dans des familles comprenant plusieurs générations) [an-

nexe : méthodes et concepts]. Le nombre d'individus retraités est donc, par construction, inférieur à la population vivant dans des ménages de retraités ainsi définie (tableau 1).

La diversité de la proportion de ménages de retraités dans les différents pays européens s'explique par des raisons démographiques, et par des spécificités sociales et réglementaires. Cette population est plus importante là où la cohabitation de plusieurs générations au sein d'un même ménage est très répandue, comme en Europe du Sud (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) et en Autriche. À cela s'ajoute, pour l'Italie, des dispositifs institutionnels avantageux dès 1969 avec la « pension d'ancienneté », qui ont favorisé une importante génération de jeunes retraités issus en particulier du secteur public.

■ 80 % des retraités vivent en couple ou au sein de familles étendues.

Environ 45 % des ménages de retraités vivent en couple et plus d'un tiers au sein de familles complexes (tableau 2). Ces familles composées de plusieurs générations d'adultes sont, toutefois, surtout localisées dans certains États : elles représentent environ la moitié de la population des ménages de retraités dans les pays du sud de l'Europe et en Autriche, et un peu moins en Irlande (autour de 40 %).

Les individus isolés représentent seulement 20 % de la population des ménages de retraités et les femmes sont quatre fois plus nombreuses que les hommes à vivre seules en Europe. Cette disparité entre genres tient à des facteurs tant démographiques – l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes – que socioculturels – elles se remarient ou se remettent en couple moins fréquemment que les hommes aux âges élevés.

Le Danemark se distingue nettement car ses ménages de retraités comptent en moyenne plus de couples (environ 56 %) et de personnes isolées (37 %), surtout des femmes alors que ses retraités enregistrent très peu de ménages complexes : ceux-ci ne représentent que 6,4 % de la population des retraités contre 32,4 % en moyenne européenne.

T 01 individus vivant dans des ménages percevant une retraite

	Nombre	% population
B	2 887 000	28
DK	1 028 000	19
D	23 829 000	29
EL	4 038 000	39
E	12 886 000	34
F	14 361 000	25
IRL	818 000	23
I	23 175 000	40
L	122 000	29
NL	2 975 000	19
A	2 799 000	34
P	3 597 000	35
UK	16 017 000	28
UE-13	108 533 000	30

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

T 02 répartition des individus vivant dans des ménages de retraités

	Femmes seules	Hommes seuls	Couples	Ménages complexes	Autres	Total
B	18,5	5,0	50,9	22,7	2,9	100
DK	25,5	11,2	56,3	6,4	0,7	100
D	22,3	4,6	52,3	19,0	1,8	100
EL	7,6	3,0	40,8	45,7	2,8	100
E	7,0	1,7	30,8	58,9	1,6	100
F	19,4	5,6	53,3	19,8	1,8	100
IRL	12,5	6,1	37,8	39,4	4,1	100
I	10,2	2,6	36,4	48,6	2,2	100
L	12,1	4,6	44,0	38,8	0,5	100
NL	22,5	6,5	54,7	12,9	3,4	100
A	15,0	2,8	35,7	45,1	1,5	100
P	8,1	2,1	37,4	48,8	3,7	100
UK	19,1	7,1	49,2	16,1	8,5	100
UE-13	15,7	4,3	44,6	32,4	3,0	100

Autres : essentiellement familles monoparentales.

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

■ **Une prédominance des 60-74 ans, avec davantage de retraités très âgés parmi les femmes isolées.**

Si l'on tient compte de l'âge – ici l'âge de la personne la plus âgée du ménage – la population européenne des retraités apparaît relativement homogène (tableau 3). Cette population est concentrée autour de la tranche 60-74 ans (53 % en moyenne) avec aussi une forte part de plus de 75 ans chez les isolés (44 % en moyenne). Les couples et les ménages complexes restent essentiellement formés de retraités appartenant à la tranche d'âge 60-74 ans (60 % chez les couples et 53 % chez les ménages composés de plusieurs générations). Quant aux jeunes retraités, ils cohabitent plus souvent dans des ménages complexes.

Peu de pays dérogent à ce constat, excepté le Danemark qui compte plus de personnes très âgées (couples, isolés hommes et femmes).

Le niveau de vie des ménages retraités en Europe : une situation globalement proche de celle de l'ensemble de la population

Pris globalement, les retraités européens ont un niveau de vie assez proche de celui de l'ensemble de la population (tableau 4), excepté au Danemark, en Irlande et au Royaume-Uni où ils disposent d'un niveau de vie inférieur de 10 % au niveau de vie moyen national. En Italie, au contraire, les retraités jouissent d'un niveau de vie nettement supérieur à la moyenne nationale.

Cette proximité de niveau de vie moyen avec l'ensemble de la population tient d'abord pour partie à la prise en compte de la configuration familiale dans le calcul des niveaux de vie des retraités. Par construction, chaque individu d'un couple dispose ainsi d'un niveau de vie plus élevé que s'il était isolé⁴ (annexe : méthodes et concepts).

4. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, leur revenu total est, en effet comme à l'habitude, divisé par le nombre d'unités de consommation que compte chacun d'eux. Or, l'échelle d'équivalence affecte un poids de 1 au premier adulte du ménage, et de 0,5 à chaque adulte supplémentaire.

Le niveau de vie des ménages de retraités est quant à lui souvent égal, voire supérieur (de 6 % en moyenne) pour les familles complexes, à celui de l'ensemble de la population, dans la mesure où ils bénéficient de plusieurs apports de ressources, y compris des revenus d'activité des membres du ménage qui travaillent, à côté de l'effet du mode de calcul signalé précédemment.

La situation est plus contrastée chez les isolés, les différences relevant à la fois du genre et des spécificités nationales. Les hommes retraités européens jouissent en moyenne d'un niveau de vie comparable à celui de l'ensemble de la population, même si cette situation est loin d'être uniforme : dans cinq États membres (Grèce, Irlande, Danemark,

T 03 répartition des ménages de retraités par tranches d'âge et selon les configurations familiales

en %

	Couples			Ménages complexes			Femmes seules			Hommes seuls		
	< 60 ans	60-74 ans	> 75 ans	< 60 ans	60-74 ans	> 75 ans	< 60 ans	60-74 ans	> 75 ans	< 60 ans	60-74 ans	> 75 ans
B	8	69	23	16	63	21	7	45	48	12	45	43
DK	7	57	36	31	43	26	4	36	59	5	44	51
D	11	89	nd	14	86	nd	5	95	nd	11	89	nd
EL	11	56	33	14	53	33	7	49	44	2	41	57
E	5	61	34	6	52	42	3	48	50	2	50	49
F	8	66	27	14	57	28	3	47	50	3	60	38
IRL	10	56	34	18	51	32	6	46	48	7	47	46
I	15	57	28	23	53	24	5	50	46	10	56	34
L	9	66	25	12	64	23	13	47	40	10	53	37
NL	7	64	29	15	68	18	7	44	49	9	46	45
A	16	60	24	11	58	31	9	44	47	12	49	39
P	14	57	29	16	50	33	5	54	40	15	40	45
UK	15	57	27	29	47	24	8	41	51	19	48	33
UE-13*	11	60	29	18	53	28	5	46	48	9	51	39

* Calcul de la moyenne UE-13 sans l'Allemagne par manque d'informations sur les retraités âgés de plus de 75 ans.

nd : données indisponibles au-delà de 75 ans.

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

T 04 niveau de vie des retraités selon les principaux types de ménages où ils vivent

	Ensemble	Couples	Ménages complexes	Hommes seuls	Femmes seules
B	95	97	104	85	80
DK	88	91	108	81	80
D	96	102	95	106	85
EL	96	92	102	78	76
E	95	92	99	107	75
F	99	105	100	97	83
IRL	90	93	101	73	60
I	107	99	118	116	80
L	95	92	102	102	80
NL	103	105	100	120	89
A	97	105	97	96	79
P	94	96	98	126	68
UK	90	98	113	83	66
UE-13	98	100	106	98	79

Lecture : en Belgique, le niveau de vie des retraités correspond à 95 % de celui de l'ensemble de la population et à 97 % lorsqu'il s'agit de couples. Le mode de calcul des revenus par unité de consommation pour obtenir les niveaux de vie est présenté dans l'annexe « Méthodes et concepts ». La ligne UE-13 indique la moyenne des indicateurs nationaux pondérés par le poids des pays.

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

Royaume-Uni, Belgique), les retraités masculins vivant seuls ont par exemple des revenus inférieurs de 20 % à ceux de l'ensemble de la population alors qu'à l'inverse dans trois autres pays (Italie, Pays-Bas, Portugal) ils excèdent de 20 % en moyenne ceux de l'ensemble des résidents.

Les femmes seules ont, en revanche, globalement un niveau de vie inférieur de 20 % à la moyenne des ménages. Cet écart atteint plus de 30 % au Portugal et au Royaume-Uni et même 40 % en Irlande.

■ **Les prestations vieillesse constituent la première source de revenus des retraités européens.**

Les prestations servies par les régimes de retraite, tant publics que privés, constituent la première source de revenus des retraités européens: 60 % en moyenne du revenu total des ménages auxquels ils appartiennent (tableau 5). Cette proportion est plus élevée aux Pays-Bas (77 %), en Allemagne, en Belgique et en France (environ 70 %). Elle n'est que de 50 % en Irlande et se situe même en deçà au Portugal et au Royaume-Uni.

Viennent ensuite, les revenus du travail qui forment plus d'un quart des revenus des ménages de retraités en Europe. Ils proviennent de deux sources

distinctes et non exclusives : soit les retraités vivent avec une ou plusieurs personnes actives, soit ils cumulent eux-mêmes pension de retraite et revenu d'activité. La rémunération d'une activité professionnelle représente une proportion très importante du revenu total des ménages de retraités au Portugal (44 %), en Irlande, en Italie et en Grèce (38 %), contre seulement 12 % aux Pays-Bas.

Les revenus du patrimoine et les autres prestations sociales (hors maladie) représentent, quant à eux, en moyenne chacun 6 % du revenu total des ménages de retraités européens. Les ressources patrimoniales apportent aux ménages britanniques des ressources monétaires un peu plus importantes, estimées à 9 % de leur revenu.

Les autres revenus sociaux (hors maladie), en dehors des pensions versées, sont relativement plus importants (10 % à 12 % en moyenne du revenu global) dans les États membres qui ont une tradition institutionnelle « beveridgienne » (Royaume-Uni, Danemark, Irlande), et pour lesquels la couverture du risque vieillesse n'est pas de fait uniquement assurée par le versement des retraites, mais par exemple, par des prestations générales sous conditions de ressources.

La structure des revenus des ménages de retraités diffère toutefois sensiblement selon les configurations familiales (tableau 6). Les revenus provenant des retraites restent prédominants quel que soit le type de ménages, à l'exception notable des familles complexes qui vivent d'abord des revenus du travail, qui apportent en moyenne la moitié de leurs ressources. Plus systématiquement, la part des revenus provenant des retraites s'amenuise à mesure que la taille du ménage s'accroît, et ce au profit des revenus d'activité. Ceci s'explique bien sûr par le fait que les couples et les ménages complexes de retraités comptent plus d'actifs que les ménages d'isolés pensionnés : 45 % dans les ménages étendus contre 5 % en moyenne chez les isolés (tableau 7). De plus, les retraités isolés sont relativement plus âgés, et le cumul

T 05 décomposition du revenu des ménages de retraités en SPA

	Revenu total	Retraites	Revenus	Revenus du patrimoine	Autres revenus sociaux
B	13125	9177	2017	1083	848
DK	12382	8407	2191	583	1201
D	13513	9661	2472	730	650
EL	8012	4207	3032	554	219
E	8647	4843	2896	362	546
F	13363	9301	2391	987	684
IRL	9892	4923	3734	276	959
I	10767	5993	3990	442	342
L	20889	13507	5441	986	954
NL	13719	10621	1672	636	790
A	13860	7674	4761	359	1065
P	7237	3479	3180	295	283
UK	12277	6027	3704	1110	1435
UE-13	11708	7233	3097	687	692

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

T 06 décomposition du revenu des ménages de retraités selon les configurations familiales en %

	Retraites				Revenus du travail				Revenus du patrimoine				Autres transferts sociaux			
	F	H	Couples	complexes	F	H	Couples	complexes	F	H	Couples	complexes	F	H	Couples	complexes
B	90	87	75	47	1	2	10	37	8	9	10	6	2	3	6	10
DK	82	75	66	31	2	4	21	56	3	9	5	2	12	12	8	11
D	88	81	76	42	3	8	14	49	6	9	6	3	3	3	5	7
EL	85	83	68	35	2	3	21	57	10	13	9	5	3	1	2	3
E	92	92	77	42	1	1	13	47	5	4	6	3	2	3	4	8
F	85	88	74	41	3	1	13	46	8	8	8	5	3	3	4	8
IRL	93	85	59	30	2	9	28	56	2	2	5	1	3	4	8	13
I	88	74	70	41	1	14	21	54	4	11	5	3	6	1	4	2
L	89	88	76	45	4	1	13	47	4	8	6	3	3	3	4	6
NL	87	81	79	64	4	10	10	25	5	6	5	4	4	3	6	7
A	88	88	71	31	5	4	20	56	3	3	4	2	4	6	5	11
P	91	58	63	32	3	37	25	63	4	3	7	2	2	2	4	4
UK	67	63	54	22	6	14	27	63	12	10	10	6	16	13	9	9
UE-13	84	78	70	39	3	9	17	52	7	9	7	4	6	5	5	6

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

d'une pension avec une rémunération professionnelle est plutôt le fait de retraités jeunes. L'activité professionnelle des membres du ménage (qu'il s'agisse des retraités eux-mêmes) apporte une part de leur revenu plus élevée qu'ailleurs aux retraités du Portugal et du Royaume-Uni, les actifs étant en nombre plus important qu'ailleurs.

Les revenus des retraités isolés proviennent au contraire à 81 % en moyenne de leurs pensions, cette proportion étant moins élevée dans les pays où les revenus du travail occupent une place plus importante (Royaume-Uni, Portugal et Italie pour les hommes seuls) et où le bénéfice de prestations sociales autres que les pensions ou de revenus patrimoniaux est également plus important (Danemark, Royaume-Uni).

Trois principaux groupes de pays

La situation des retraités est donc loin d'être uniforme au sein de l'Union européenne. Les facteurs explicatifs du niveau de vie des retraités qui relèvent à la fois des structures familiales, des comportements d'activité, et des systèmes de protection sociale, se combinent en effet différemment selon les États membres. L'analyse de la situation des retraités doit à cet égard considérer plusieurs critères : l'existence de phénomènes de cohabitation et d'effets de structure liés à l'âge des populations, la position des plus âgés sur le marché du travail et la générosité des systèmes de retraite. Trois groupes de pays peuvent alors être distingués.

■ En Belgique, Allemagne, Autriche, France, ainsi qu'au Luxembourg et aux Pays-Bas, des niveaux de vie très proches de la moyenne nationale.

Proches en ce qui concerne les couples et les familles complexes, les niveaux de vie des retraités isolés allemands, français luxembourgeois, néerlandais et autrichiens sont même supérieurs d'environ 25 % à ceux de l'ensemble de la population chez les hommes. Les ménages complexes étant moins nombreux dans ces pays et les revenus du travail en proportion moindre (excepté en Autriche), cette situation favorable est

T 07 proportion des personnes actives (retraitées ou non) au sein des ménages dont l'un des membres perçoit une retraite

en %

	Personnes retraitées et actives (en % du total)				Personnes actives (en % du total)			
	Femmes seules	Hommes seules	Couples	Complexes	Femmes seules	Hommes seules	Couples	complexes
D	4,1	3,8	6,1	9,3	4,1	3,8	13,7	46,9
DK	4,1	6,3	6,6	ns	4,1	4,1	13,8	ns
NL	6,0	8,7	4,2	13,7	6,0	8,7	9,6	34,2
B	2,6	ns	3,4	3,9	2,6	ns	9,1	36,4
L	ns	ns	2,8	ns	ns	ns	8,1	ns
F	2,2	0,8	2,3	5,5	2,2	0,8	10,0	42,4
UK	5,8	17,1	12,7	30,8	5,8	17,1	20,2	60,6
IRL	2,1	ns	10,8	15,4	2,1	ns	21,1	46,7
I	1,8	6,9	4,2	6,4	1,8	6,9	12,8	42,4
EL	2,3	1,5	4,8	6,6	2,3	1,5	11,9	45,1
E	1,7	0,0	3,1	3,0	1,7	0,0	10,0	40,1
P	5,7	12,6	15,2	16,9	5,7	12,6	23,4	55,2
A	3,0	ns	5,3	10,7	3,0	ns	14,6	52,9
UE-13	3,7	7,3	6,3	9,0	3,7	7,3	13,7	44,8

ns : non significatif compte tenu de la taille de l'échantillon.

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

surtout liée à la générosité relative des systèmes de retraite nationaux : les pensions sont d'un montant élevé et constituent 70 % du revenu total des ménages ; elles représentent même 87,5 % des revenus des retraités isolés. A titre indicatif, ces prestations représentent en moyenne 75 % des revenus nets moyens d'activité calculés sur l'ensemble des résidents (encadré 1). L'architecture des systèmes de retraites n'est cependant pas la même dans les six pays. Les régimes de retraites en Allemagne, en Belgique et en France sont caractéristiques de systèmes assurantiels de type bismarckien où le montant des retraites est fonction du salaire antérieur. Par ailleurs, le cumul entre retraite et revenu d'activité, qui est très limité en France, est plafonné et dans une certaine mesure dissuasif en Belgique : les revenus d'activité y forment donc une part faible du revenu des ménages des retraités (15 % en moyenne). En Allemagne, le cumul est autorisé mais la part des revenus du travail reste faible (15 % en moyenne et moins de 5 % pour les retraités isolés).

Aux Pays-Bas, les prestations correspondant à la retraite de base sont universelles, forfaitaires et accordées à tout néerlandais à partir de l'âge légal de 65 ans. Elles sont généralement complétées par des retraites complémentaires privées non obligatoires, qui ont toute-fois un champ de couverture très large

touchant 80 % des salariés hollandais. L'intégration de ces retraites d'entreprise avec le régime de base, qui vise généralement un objectif de taux de remplacement de 70 % de la rémunération finale après quarante années de cotisations (Bonnet et alii, 2001), garantit des pensions d'un montant élevé : elles sont, hormis au Luxembourg, les plus fortes d'Europe. Comme dans les autres pays du groupe, la cohabitation de plusieurs ménages est peu répandue et la part des revenus du travail dans le revenu total des ménages de retraités est la plus basse des treize pays étudiés, même si le cumul avec un revenu d'activité est légalement possible.

La situation autrichienne est plus singulière car le système de retraite de type bismarckien se combine avec une forte proportion de familles faisant cohabiter plusieurs générations de ménages. Celle-ci est parmi les ménages de retraités aussi importante que dans les pays du sud, ce qui génère de substantiels revenus du travail. Les pensions ne contribuent ainsi qu'à hauteur de 55 % aux ressources totales des retraités.

■ En Irlande, au Danemark et au Royaume-Uni, un niveau de vie des retraités inférieur d'environ 10 % à la moyenne nationale.

Les prestations vieillesse (notamment les pensions de base) y sont d'un mon-

tant faible par rapport aux revenus moyens du travail de l'ensemble des actifs. Les revenus du travail et les autres transferts sociaux tiennent une part plus importante dans le revenu total des ménages de retraités et viennent compléter des pensions moins généreuses que dans le premier groupe. Le montant total des ressources des retraités reste toutefois supérieur à la moyenne communautaire, au Danemark et au Royaume-Uni.

Au Danemark, où les pensions sont plus généreuses (les revenus des retraits

rapportés à ceux des actifs avoisinent 67 %), la situation moins favorable des retraités par rapport à l'ensemble de la population s'explique en partie par des facteurs liés à l'âge et à la structure de la population. Les couples et les isolés de plus de 75 ans y sont plus nombreux que dans le reste de l'Europe (cf. tableau 3), et la proportion de familles étendues plus faible, ce qui génère moins de revenus du travail. Par ailleurs, la propriété du logement étant moins développée que dans les pays du sud, les retraités danois,

plus que leurs homologues européens, demeurent en outre plus nombreux à payer un loyer (tableau 10).

En Irlande, comme au Royaume-Uni, la faiblesse du revenu de remplacement procuré par les pensions (50 % en moyenne) constitue la principale raison du faible niveau de vie des retraités, et ce en dépit d'une couverture assez large outre-Manche des systèmes de retraites d'entreprise et de plans individuels. Le recours aux ressources provenant d'une activité professionnelle s'avère pour

E•1

Revenu relatif et taux de remplacement macroéconomique des individus à la retraite

L'importance de la carrière professionnelle dans les systèmes de retraite « bismarckien » : une vue d'ensemble

Dans la plupart des États membres où les systèmes obéissent davantage à un principe bismarckien – et ils sont une majorité (9 sur 13) –, la prestation versée par les régimes de base est fonction d'une durée de cotisation et d'un salaire de référence. Elle est ainsi déterminée principalement par deux facteurs : d'abord la carrière professionnelle de ces personnes aujourd'hui retirées et l'évolution depuis près de cinquante ans du degré de générosité des systèmes de retraite publics, qu'il n'est pas possible ici de retracer pour les 13 pays étudiés. Or, les régimes de protection sociale, qui ont accordé une large priorité au maintien du revenu des personnes âgées, ont favorisé ainsi des prestations retraites d'un montant élevé. Ces prestations forment près de la moitié des dépenses de la protection sociale en Europe. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 80 et surtout 90, que la plupart des pays européens ont commencé à durcir les règles d'accès à la prestation vieillesse, selon des modalités nationales différenciées.

Les retraités d'aujourd'hui (principalement les hommes) ont été nombreux à bénéficier – lorsqu'ils étaient actifs – jusque au moins la fin des années 70 d'un emploi stable et d'une croissance de leurs revenus pendant une longue carrière professionnelle : le retraité d'un âge médian a en effet bénéficié de la période des « trente glorieuses » sur laquelle s'est bâtie l'essentiel de sa vie professionnelle. À partir du début des années 80, le chômage est devenu une préoccupation majeure dans la plupart des pays de l'Union européenne, pour devenir progressivement massif au cours de la décennie 90. Par ailleurs, les règles d'indexation automatique des salaires sur les prix, qui ont perduré dans le contexte inflationniste des années 70 et jusqu'au milieu des années 80 dans beaucoup de pays européens, ainsi que de l'avancement à l'ancienneté toujours en vigueur, ont également soutenu les revenus salariaux de ces populations alors actives durant toute cette période.

Certaines des générations plus jeunes de retraités ont connu à la fin de leur carrière la montée du chômage, l'augmentation des formes d'emploi atypiques et un durcissement progressif des règles d'accès à la retraite, dans des conditions, cependant, différenciées selon les pays. Les réformes les plus importantes ne sont toutefois intervenues, dans la majorité des pays européens, qu'au cours des années 90 (excepté au Royaume-Uni dès le début des années 80), affectant peu les populations de retraités étudiées. En outre, la montée en régime des dispositifs de préretraite et d'une indemnisation du chômage relativement généreuse au cours des années 80 ont pu, en partie, compenser ces effets restrictifs.

L'apport des pensions au maintien du niveau de vie des retraités : la question des taux de remplacement

L'indicateur de revenu relatif, qui rapporte l'ensemble des revenus des individus retraités sur le montant total des revenus des actifs, est souvent utilisé en comparaison internationale pour appréhender le niveau de vie des personnes retirées. Cet indicateur ne permet cependant pas d'analyser le

rôle de la protection sociale, et en particulier des systèmes de retraite dans le maintien du niveau de vie des pensionnés. Seul, un taux de remplacement individuel « statique » observé à la liquidation des droits et, le cas échéant, projeté de façon dynamique pour les générations encore en activité, permet de répondre à cette question. Il reste toutefois difficile à calculer à ce stade pour tous les États membres avec les données du panel européen.

La « générosité » relative des systèmes de retraite peut toutefois également être approchée à partir d'un indicateur agrégé, qui, au plan macroéconomique, rapporte la masse des pensions au revenu des actifs. Ce ratio qui est le rapport entre la pension moyenne nette et la moyenne des revenus nets du travail (y compris indépendant) de l'ensemble de la population active, évaluée de façon « statique » et pour des générations forcément différentes, le montant que représentent les pensions par rapport au revenu des actifs, et son évolution dans le temps. La confrontation de cet indicateur avec celui du revenu relatif des retraités par rapport à celui de l'ensemble de la population apparaît intéressante. En Belgique, en Allemagne, en Autriche, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas, les taux de remplacements agrégés ainsi calculés sont élevés, autour de 75 %, et témoignent de la générosité de leurs systèmes de retraite bismarckiens. A contrario, les autres pays, Royaume-Uni en tête, ont les revenus de remplacement les plus bas, à l'exception du Danemark qui se situe dans une position intermédiaire avec un taux à 67 %. Il faut donc l'apport d'autres sources de revenus pour que l'écart de revenu relatif entre ces deux groupes de pays se réduise.

	Revenu relatif	Pension nette moyenne/ revenu du travail net moyen
B	75	75
DK	73	67
D	80	75
EL	60	53
E	68	65
F	80	75
IRL	59	52
I	69	65
L	77	76
NL	79	74
A	81	78
P	62	54
UK	68	48
UE-13	73	66

Le revenu relatif est égal à l'ensemble des revenus des retraités rapportés à celui des actifs. On se reportera à l'annexe pour la composition des revenus ici prise en compte.

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

beaucoup de retraités donc une nécessité. En Irlande, elles sont principalement générées par les familles étendues qui représentent 40 % des ménages de retraités. Les taux d'activité des travailleurs âgés, y compris des plus de 75 ans, figurent en outre parmi les plus élevés de l'Union européenne. Dans ces familles où les revenus du travail des actifs se cumulent avec les pensions, le niveau de vie équivaut à celui de l'ensemble des résidents alors que celui des retraités isolés est de loin le plus bas d'Europe : le niveau de vie des hommes seuls retraités est inférieur de 27 % et celui des femmes de 40 % au niveau de vie moyen des Irlandais. Le cumul avec un emploi est limité aux retraités ayant les pensions les plus basses, ce qui explique en partie la faiblesse du niveau de vie des retraités isolés.

Au Royaume-Uni, où la cohabitation est moins répandue, les revenus du travail proviennent surtout du maintien d'une activité professionnelle au sein des couples de retraités et pour les hommes isolés qui sont en moyenne plus nombreux et plus jeunes qu'ailleurs. À cela s'ajoutent les revenus du patrimoine et les autres transferts sociaux, qui procurent aux retraités britanniques les parts de ressources les plus élevées d'Europe.

■ **Dans les quatre pays du sud de l'Europe, la cohabitation intergénérationnelle joue positivement sur le niveau de vie des retraités.**

Avec les conventions liées à ce calcul, leur niveau de vie excèderait même sensiblement celui de l'ensemble des résidents en Italie. Autre facteur explicatif commun : l'importance des revenus issus du travail qui constituent en moyenne 40 % du total des ressources des ménages. En Grèce et au Portugal, les prestations vieillesse – parmi les plus faibles en niveau de l'Union européenne – sont en effet compensées par des revenus d'activité, issus à la fois du cumul de revenus d'activité par les pensionnés (Portugal) et du travail des autres membres du ménage (Portugal, Grèce). Ces revenus du travail représentent en moyenne 60 % de celui des ménages complexes. L'emploi des retraités, fortement encouragé au Portugal, aboutit à ce que 37 % du revenu des retraités masculins isolés proviennent du travail. C'est dans ce pays

que le taux de participation des travailleurs âgés (femmes y compris) au marché du travail est le plus fort alors que le développement des retraites complémentaires reste encore limitée dans ces deux pays.

En Italie, toutefois, aux avantages de la cohabitation s'ajoutent des pensions de retraites plus généreuses, liées à trois éléments : des règles d'accès aux avantageuses prestations vieillesse, une particularité italienne appelée « pension d'ancienneté », qui prévoyait un dispositif de départ anticipé à la retraite très ouvert et l'existence ancienne d'une indemnité obligatoire de fin de contrat de travail (TFR, « *trattamento di fine rapporto* ») attractive et versée au salarié au moment de son départ à la retraite. Les dispositions propres à la pension d'ancienneté introduite en 1969 ont donné naissance à une génération de jeunes retraités – relevant en général du secteur public – qui pouvaient prétendre pour certains d'entre eux à une seconde carrière et in fine à des pensions plus élevées : les travailleurs ayant cotisé 35 ans dans le privé et 20 ans (15 ans pour les femmes) dans le public pouvaient ainsi liquider leur retraite sans condition d'âge. Trois réformes successivement introduites en 1992, 1995 et 1997 ont toutefois progressivement mis un terme à ce système.

Pauvreté monétaire : un risque globalement identique à celui que connaissent les autres résidents

Contrairement aux familles monoparentales, aux familles nombreuses, ou aux jeunes isolés qui sont plus nombreux que le reste de la population à connaître la pauvreté monétaire, les retraités européens connaissent globalement un risque de pauvreté identique à celui de l'ensemble des résidents (tableau 8), et ce quel que soit le seuil de pauvreté envisagé. Il ne dépasse guère 17 % avec un seuil de pauvreté égal à 60 % de la médiane des niveaux de vie nationaux et 10 % avec un seuil de 50 %. Le risque d'être pauvre est ici calculé avec les mêmes méthodes et conventions que le niveau de vie par unité de consommation pour des seuils respectivement égaux à 50 % et 60 % du revenu médian (seuils habituellement utilisés pour les comparaisons internationales) [annexe : méthodes et concepts].

■ **Un risque de pauvreté plus élevé parmi les femmes isolées.**

Il est logiquement moins élevé quand le retraité vit en couple ou avec d'autres adultes que lorsqu'il vit seul : les rentrées monétaires ne proviennent alors que d'une seule personne, et les isolés comptent en outre plus de personnes très âgées.

T 08 taux de pauvreté après transferts sociaux (hors retraites) des retraités selon les principaux types de ménages où ils vivent

	Ensemble de la population		Retraités									
			Ensemble		Couples		Ménages complexes		Hommes seuls		Femmes seules	
	50 %	60 %	50 %	60 %	50 %	60 %	50 %	60 %	50 %	60 %	50 %	60 %
B	11	17	10	17	10	17	5	12	7	11	16	27
DK	6	11	9	22	6	19	17	22	14	26	11	27
D	12	16	9	15	5	10	11	15	11	17	14	22
EL	14	21	18	25	21	29	14	20	25	28	29	35
E	12	19	7	14	5	20	7	12	3	4	3	8
F	9	16	8	15	7	13	4	9	12	21	13	23
IRL	8	18	4	14	6	11	2	8	2	19	6	36
I	13	19	10	15	9	13	11	15	7	20	10	24
L	6	13	5	9	6	12	3	4	9	12	7	15
NL	7	12	4	8	3	8	9	13	5	7	5	9
A	7	13	5	13	6	12	4	8	10	15	7	29
P	15	22	18	27	21	34	10	16	34	46	39	50
UK	12	19	14	24	9	18	6	8	16	28	25	38
UE-13	11	17	10	17	8	15	9	13	12	20	15	25

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

À cet égard, ce sont les femmes seules qui, avec le plus faible niveau de vie, comptent aussi la plus forte proportion de pauvres (25 % au seuil de 60 % ; 15 % au seuil de 50 %) [encadré 2]. Ceci s'explique en partie par un effet de structure lié à l'âge : la tranche d'âge des plus de 75 ans regroupe 62 % de femmes contre 38 % d'hommes (tableau 9). Or, les femmes, qui vivent des revenus que leur procurent les retraites, ont eu bien souvent du mal à cumuler suffisamment de droits à pension, ayant eu généralement des carrières plus courtes que les hommes.

■ Une pauvreté de moindre intensité.

L'évaluation de la pauvreté monétaire des retraités doit, toutefois, intégrer deux autres éléments.

En premier lieu, si le taux de pauvreté des retraités est globalement identique à celui de la population totale, l'intensité de la pauvreté – qui mesure l'écart entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté (méthodes et concepts) – est, quant à elle, nettement moins prononcée parmi les retraités. Autrement dit, parmi l'ensemble des individus vivant sous le seuil de pauvreté, le revenu des retraités

est en moyenne moins bas. Ceci est vérifié au niveau européen quels que soient les seuils de pauvreté retenus (50 % ou 60 %), l'intensité de la pauvreté étant moins sensible au choix du seuil que la proportion de ménages pauvres (Cohen-Solal et Loisy, 2001). Ce phénomène est particulièrement sensible en Espagne, au Portugal, en Italie et en Autriche, mais il s'estompe dans ces pays au seuil de pauvreté à 60 %.

En deuxième lieu, parmi les ménages européens repérés vivant au dessous du seuil de pauvreté des retraités 70 %, lorsqu'il s'agit du seuil à 60 %, et 72 % lorsqu'il s'agit du seuil à 50 %, sont propriétaires de leur logement⁵ et ne payent pas de loyer, contre respectivement 58 % et 59 % de l'ensemble (Cohen-Solal et Lelièvre, 2002) [tableau 10]. Ces deux éléments montrent que la pauvreté monétaire des retraités doit être en partie appréhendée différemment de celle des autres catégories de population. Les ménages de retraités propriétaires – pauvres ou non – sont en nombre plus important dans les pays du sud de l'Europe (95 % en Grèce, 85 % en Espagne, 82 % en Italie et 80 % au Portugal). C'est en revanche aux Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni que la part des retraités vivant au dessous du seuil de pauvreté qui ont accédé à la propriété, est la plus faible (respectivement 37 %, 56 %, 57 % en moyenne). Outre-Manche, l'essor rapide de la propriété privée, relancé sous les législatures conservatrices, ne s'est pas encore répercuté dans les tranches d'âges élevées.

De plus, les mesures de la pauvreté ne délivrent qu'une évaluation partielle des inégalités. Les coefficients de Gini et les ratios interquintiles fournissent d'une part une évaluation de la disparité globale dans la répartition des revenus et, d'autre part, ne dépendent pas, comme le taux de pauvreté, du choix du seuil de bas revenus. Ces deux mesures montrent pratiquement les mêmes inégalités monétaires que dans le reste des pays européens au sein de la population des retraités et totale (tableau 11), les distributions de revenus des retraités et

5. Ce qui ne veut pas dire que ces ménages n'ont aucune charge ou dépense associée à l'occupation de leur logement.

T 09 % des individus percevant une pension par tranche d'âge et par genre

Âge	55-60 ans		60-65 ans		65-70 ans		70-75 ans		> 75 ans	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
B	55	45	47	53	48	52	45	55	61	39
DK	72	28	55	45	46	54	57	43	58	42
D*	52	48	45	55	53	47	66	34	nd	nd
EL	56	44	38	62	43	57	51	49	51	49
E	50	50	39	61	37	63	45	55	60	40
F	44	56	51	49	54	46	53	47	64	36
IRL	47	53	53	47	49	51	52	48	58	42
I	48	52	48	52	51	49	50	50	60	40
L	40	60	28	72	34	66	45	55	58	42
NL	49	51	26	74	54	46	56	44	61	39
A	62	38	45	55	48	52	58	42	66	34
P	58	42	65	35	52	48	56	44	59	41
UK	41	59	65	35	57	43	53	47	64	36
UE-13	49	51	49	51	51	49	55	45	62	38

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

T 10 proportion des propriétaires de leur logement

	Ensemble de la population	Retraités	en %			
			Retraités pauvres		Ensemble des pauvres	
			seuil à 50%	seuil à 60%	seuil à 50%	seuil à 60%
B	74	80	86	76	59	57
DK	64	55	77	63	45	44
D	50	54	54	56	42	44
EL	80	90	96	94	85	84
E	88	89	84	86	83	84
F	63	74	72	71	44	46
IRL	82	90	90	89	64	62
I	84	86	82	82	77	78
L	77	87	85	90	61	63
NL	61	44	39	37	33	33
A	63	75	83	78	63	62
P	76	72	78	80	80	81
UK	71	68	62	57	48	47
UE-13	69	73	72	70	58	59

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

de l'ensemble de la population étant de fait assez proches.

Trois pays seulement se distinguent en la matière : l'Espagne et l'Irlande où l'éventail des revenus est plus resserré parmi les retraités ; le Danemark où les inégalités sont nettement plus marquées parmi les retraités que dans l'ensemble de la population.

Les inégalités de revenus monétaires, aussi bien entre résidents qu'entre retraités, sont en outre plus sensibles au Portugal, en Grèce, en Italie et au Royaume-Uni.

■ La pauvreté des ménages de retraités est surtout sensible dans quelques pays.

C'est logiquement dans les pays où le niveau de vie des retraités est relativement élevé, par rapport à celui de l'ensemble de la population, que ceux-ci comptent en leur sein une proportion de pauvres inférieure à la moyenne nationale (graphique 1). À l'inverse, c'est dans les pays où les retraités ont un niveau de vie nettement inférieur à celui des résidents que la proportion de pauvres en leur

T 11 mesures d'inégalités de la distribution des revenus

	Coefficient de Gini		Ratio des quintiles	
	(%)		S80/S20	
	Retraités	Ensemble	Retraités	Ensemble
B	28	28	4,1	4,4
DK	28	23	3,8	3,3
D	27	28	4,0	4,5
EL	35	34	6,6	6,3
E	28	33	4,0	5,7
F	28	29	4,1	4,4
IRL	29	33	4,0	5,4
I	33	33	5,4	5,8
L	24	28	3,3	4,1
NL	29	29	4,0	4,5
A	25	26	3,5	3,9
P	38	37	6,8	7,1
UK	33	33	5,2	5,5
UE-13	30	32	4,5	4,9

Lecture : les inégalités de distribution des revenus sont classiquement mesurées par l'indice de Gini et le rapport interquintile. L'indice de concentration de Gini est ici calculé sur l'ensemble de la population des retraités. Il est compris entre 0 et 1. Il vaut 0 si la répartition des revenus est parfaitement égalitaire et 1 dans le cas contraire où un seul individu concentre l'ensemble des revenus de la distribution au point tel de ne plus rien laisser aux autres. Le rapport interquintile est également une mesure de la dispersion des revenus. Il est obtenu en faisant le rapport entre le dernier quintile, soit les 20 % de la population dont les revenus sont les plus élevés, et le premier quintile, les 20 % de la population qui disposent des revenus les plus faibles. Sa valeur croît avec les inégalités entre les populations de quintiles ; elle est égale à 1 si ces populations disposent des mêmes montants de revenus et que la distribution est donc absolument égalitaire.
Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

E-2

Les femmes retraitées vivant seules connaissent des situations plus difficiles

Un niveau de vie très inférieur à celui des hommes

Les femmes isolées ont, comparativement aux retraités masculins, un niveau de vie nettement plus faible, inférieur d'environ 20 % à celui des autres retraités. Elles comptent également en leur sein une proportion de pauvres nettement plus élevée. C'est globalement là qu'il existe une poche de pauvreté persistante parmi les retraités européens. Quatre facteurs principaux, et imbriqués, expliquent ces écarts sexuels de niveau de vie.

Elles sont d'abord quatre fois plus nombreuses que les hommes à vivre seules, soit 17 millions au total. Cet isolement s'explique essentiellement par le fait qu'elles ont une espérance de vie plus élevée (80,5 ans en moyenne UE-15) que celle des hommes (74,1 ans en moyenne UE-15) en sorte que les personnes retraitées encore en vie après 75 ans sont en grande majorité des femmes (tableau 11). A cela s'ajoute des facteurs socioculturels, comme le fait qu'elles se remarient, ou vivent en couple, moins fréquemment que les hommes après 65 ans (Iacovou, 2000). Cela tient essentiellement aux équilibres démographiques entre genres ainsi qu'à l'évolution depuis l'entre-deux-guerres des législations nationales encadrant la séparation et le divorce. Par ailleurs, les célibataires qui n'ont jamais été mariés sont aussi plus souvent des femmes, surtout après 75 ans (8 % contre 3,8 % pour les hommes).

Deuxième facteur explicatif de la faiblesse du niveau de vie de ces femmes âgées isolées : la prestation vieillesse qu'elles perçoivent est généralement d'un niveau plus faible, inférieure en moyenne de 13 % à celui de leurs homologues masculins. La faiblesse du montant cumulé des droits acquis des femmes aujourd'hui retraitées, qui perçoivent plus rarement une retraite à taux plein, reflète surtout des taux d'activité féminins beaucoup plus bas qu'aujourd'hui (42 % en 1960 contre 58 % en 1995) et une qualité de l'emploi féminin plus médiocre sur longue période. Ce phénomène est renforcé par les effets de structure liés à l'âge puisque les femmes les plus âgées sont aussi celles qui ont eu les carrières les moins complètes.

En troisième lieu, les critères d'accès à la pension de réversion sont également à prendre en compte car cette prestation peut constituer la seule source

de revenus de certaines femmes âgées ou venir compléter une prestation vieillesse déjà existante.

Enfin, les revenus du travail constituent un complément de ressources plus modeste pour les femmes : ils sont en moyenne trois fois plus faibles que chez les hommes à la retraite (à peine plus de 3 % du total de leurs ressources), y compris dans les pays où l'activité professionnelle des retraités hommes est plus répandue qu'ailleurs (Portugal, Italie et Royaume-Uni). Le taux d'activité des femmes retraitées est par exemple beaucoup plus faible au Royaume-Uni que parmi les retraités masculins isolés.

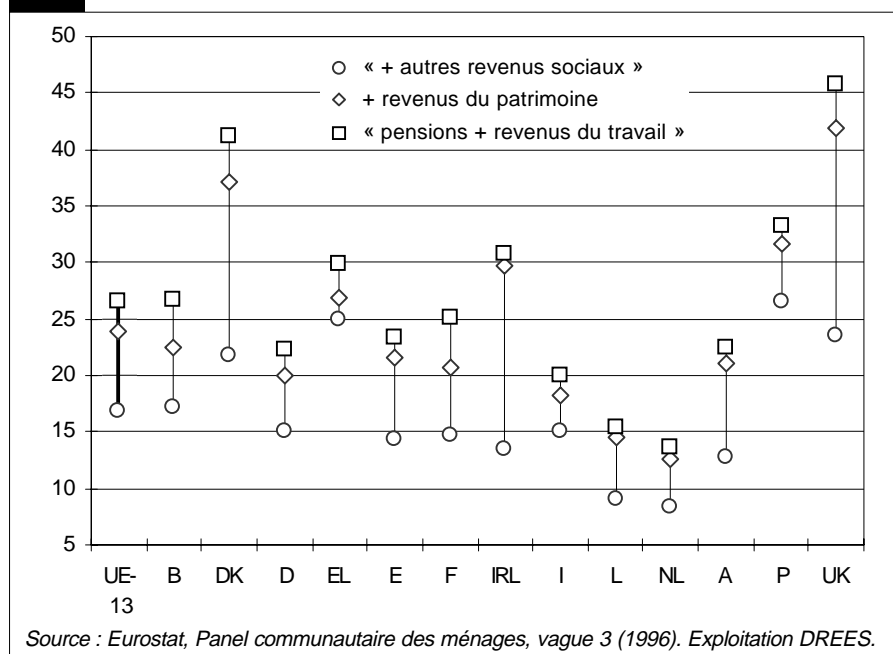
Ces différences de niveau de vie sont particulièrement significatives en Irlande, au Royaume-Uni et au Portugal, où les ressources des femmes retraitées sont inférieures en moyenne respectivement de 25 %, 17 % et 14 % à la moyenne communautaire des retraitées européennes (tableau 4).

Risque de pauvreté : un phénomène persistant chez les femmes seules

Les femmes retraitées isolées au sein de l'Union sont environ un quart à vivre sous le seuil de pauvreté à 60 %. C'est dans les pays où les niveaux de vie sont les plus faibles que les taux de pauvreté monétaire relative y sont logiquement plus élevés : ils représentent - au seuil à 60 % - la moitié des femmes à la retraite au Portugal et plus de 35 % en moyenne des femmes retraitées au Royaume-Uni, en Irlande, et en Grèce. Ce constat demeure, si l'on choisit comme référence un seuil de pauvreté à 50 %, excepté en Irlande où le taux de pauvreté des femmes tombe à 6%, soit un niveau très proche de celui de l'ensemble des ménages retraités. La garantie de ressources dans ce pays permet en effet de faire passer au-dessus du seuil à 50 % ceux qui en sont le moins éloignés dans la distribution initiale des revenus avec pour résultat de diminuer l'étendue de la pauvreté relative définie à partir de 50 % du revenu médian.

Les transferts sociaux à destination des femmes retraitées vivant sous le seuil de pauvreté ne sont en outre pas forcément massifs dans ces pays, excepté au Danemark qui différencie explicitement sa politique de solidarité verticale selon le genre et redistribue en conséquence plus nettement aux femmes qu'aux hommes.

G01 taux de pauvreté selon les types de revenus
(seuil égal à 60% de la médiane nationale)



sein est supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de la population, surtout au seuil de pauvreté à 60 % : Royaume-Uni (24 % contre 19 %) et surtout Danemark (22 % contre 11 %). Ces deux pays compteraient en outre un nombre de retraités pauvres deux fois plus élevé s'ils ne bénéficiaient pas des transferts sociaux autres que les retraites : le taux de pauvreté des retraités s'établirait ainsi sans ces transferts à 37 % au Danemark et à 42 % au Royaume-Uni, taux nettement plus élevé qu'au Portugal et en Grèce.

En revanche, le risque de pauvreté des ménages de retraités irlandais est l'un des plus faibles en Europe (14 %). Non seulement, les retraités peuvent y percevoir des revenus du travail si leur pension est faible mais les revenus sociaux diminuent aussi fortement la pauvreté. D'une part le minimum vieillesse est relativement élevé par rapport aux autres pays de l'Union européenne : il est aussi plus élevé que dans les pays du sud et qu'au Royaume-Uni et du même ordre de grandeur qu'en France et en Belgique. D'autre part, les transferts sociaux autres que les pensions représentent en Irlande 10 % du revenu global des retraités, soit un montant supérieur à celui observé en moyenne européenne, mais aussi par exemple en France ou en Belgique. Ces transferts divisent ainsi par deux le taux

de pauvreté des retraités irlandais au seuil de 60 %. Cependant, la situation des femmes retraitées irlandaises reste encore difficile (encadré 2).

Plusieurs facteurs ont renforcé les inégalités de revenu et l'étendue de la pauvreté parmi les retraités britanniques. D'abord, certaines réformes introduites au début des années 80 et 90 ont visé à réduire le financement public des pensions de base et complémentaire (Lelièvre, 2002). Or, l'essentiel des prestations des bénéficiaires les plus démunis provient des régimes publics (DSS, 2000). Par ailleurs, les systèmes de retraite complémentaires, dont près de 60 % relèvent des régimes privés, et qui contribuent en moyenne à plus de la moitié des ressources des pensionnés britanniques, sont une source majeure de différenciation des revenus entre catégories socioprofessionnelles comme entre genres. De plus, les revenus patrimoniaux sont aussi un facteur discriminant au Royaume-Uni : ils entrent pour 10 à 12 % dans le revenu fiscal des retraités isolés et pour seulement 3 % dans celui des ménages de retraités pauvres. Enfin, le coût du logement ne joue pas le même rôle de rééquilibrage que dans les autres pays européens car le Royaume-Uni est l'un des pays où les retraités pauvres sont les plus nombreux à payer pour se loger.

Le risque de pauvreté des retraités danois est également plus élevé que parmi la moyenne des retraités européens. Cette situation peut surprendre car le Danemark figure habituellement parmi les pays où les inégalités sont plus faibles et où la pauvreté est moins répandue. Il faut toutefois noter que la pauvreté est appréhendée ici comme un phénomène relatif : dans l'absolu, le revenu des retraités danois reste supérieur à la moyenne européenne et celui des retraités pauvres est le plus haut d'Europe. Mais il reste que, relativement au haut niveau de vie général de la population, le risque vieillesse apparaît plus mal couvert au Danemark qui compte en outre davantage de personnes très âgées et isolées. Les pensions de base forfaitaire, qui représentent 82 % en moyenne des prestations de retraite et dont une partie ne bénéficie pas aux indépendants, sont moins généreuses que dans les autres pays scandinaves. Les revenus du travail n'alimentent en outre que peu les ressources des retraités : la cohabitation intergénérationnelle est quasi inexistante et du fait d'un âge légal de la retraite très élevé, 67 ans, peu de pensionnés sont encore actifs. Les transferts sociaux autres que les retraites apportent toutefois aux retraités danois un complément de ressources non négligeable qui permet, de réduire fortement le nombre de retraités pauvres : s'ils n'existaient pas, leur proportion passerait ainsi de 22 à 37 %.

En Grèce et au Portugal, la proportion de pauvres est aussi plus importante chez les retraités que parmi l'ensemble des ménages. La pauvreté concerne (au seuil de 60 %) environ la moitié des retraités isolés au Portugal, et un tiers en Grèce. Les transferts sociaux (hors retraites) sont quasi inexistants. Au Portugal, le système de garantie de ressources – qui verse en moyenne une prestation équivalente à moins de 7 % du total des revenus du pensionné – hors revenus du travail et du patrimoine – avoisine la moitié du seuil de pauvreté. Le régime de retraite de base dans ce pays n'a que 25 ans d'existence, et est loin d'avoir atteint sa pleine maturité, en sorte que peu nombreux sont les retraités qui peuvent prétendre à une retraite à taux plein.

La proportion de ménages vivant sous le seuil de pauvreté monétaire ob-

servée dans ces pays doit cependant être relativisée en tenant compte des phénomènes de propriété et de cohabitation. En effet, les ménages complexes, dont la proportion est encore notable dans la population retraitée, permettent une solidarité inter-familiale et des échanges de services qui doivent être pris en compte même s'ils sont difficiles à mesurer. La plupart des retraités grecs et portugais sont logés gratuitement, y compris ceux qui vivent avec de faibles ressources (tableau 10). Cette réalité tient pour partie à la politique du logement menée par les gouvernements depuis une vingtaine d'années, et surtout à la tradition rurale de ces pays, où l'accumulation et la transmission patrimoniales sont plus développées.

Quelques enseignements conclusifs

Cette situation plus favorable a été obtenue en empruntant des voies et en mobilisant des moyens institutionnels variés, compte tenu des dynamiques démographiques et socioculturelles nationales à l'œuvre dans ces pays. Les États

membres au sein desquels les retraités jouissent des plus hauts niveaux de vie comptent en effet dans leurs rangs des pays qui ont mis en place des systèmes de retraite assez différents.

Si la typologie esquissée sur les niveaux de vie des retraités recoupe globalement la classification des régimes de protection sociale formulée par Gosta Esping Andersen (1990), elle aboutit à une nuance importante : le Danemark, dont le système de protection sociale incarne avec les autres pays nordiques le modèle « social-démocrate universaliste », a comme en Irlande et au Royaume-Uni des retraités qui ont un niveau de vie plus faible que celui des autres résidents. Ce pays qui compte relativement beaucoup de retraités isolés et très âgés, ne fait pas jouer à leur profit les solidarités familiales comme les pays du sud, mais ne leur offre pas non plus un revenu de remplacement aussi élevé que celui observé en moyenne dans le groupe des pays se rattachant aux systèmes de couverture bismarckien. On retrouve en revanche, pour les autres pays la classification mise en avant par Esping-Ander-

sen. Dans le groupe de pays dit « conservateurs », les retraites sont élevées et ont conduit à une amélioration régulière du niveau de vie des populations. Les solidarités familiales et la cohabitation de plusieurs générations expliquent avec l'étendue de la propriété privée, la situation monétaire plutôt favorable des personnes âgées dans le sud de l'Europe. Les revenus du travail associées à la cohabitation de plusieurs générations d'individus, mais aussi par les taux d'emploi élevés des travailleurs âgés, expliquent en effet en partie la préservation de leur niveau de vie.

Le risque de pauvreté des retraités est aujourd'hui localisé dans quelques pays où les systèmes de protection sociale n'ont pas atteint leur pleine maturité (Grèce, Portugal), et où le rôle protecteur joué par les retraites de base est relativement faible (Royaume-Uni).

La pauvreté des femmes retraitées isolées reste enfin préoccupante dans un certain nombre de pays européens, à l'exception toutefois du Danemark où la solidarité verticale aboutit à une forte redistribution selon le genre. ●

Annexe : méthodes et concepts

La population étudiée

L'étude porte sur les individus vivant dans des ménages percevant une retraite ou une préretraite à l'exclusion des personnes âgées vivant en institution qui ne sont pas couvertes par l'enquête. Ces résultats reposent sur un échantillon de 56 000 ménages environ, représentatifs de la population de treize pays européens.

Les revenus

Les revenus totaux sont mesurés au niveau de chaque ménage au cours de l'année de référence de l'enquête (1995). Les revenus avant transferts sociaux, comprennent les revenus d'activité (salariés et indépendants) et du patrimoine (localités, mobiliers) ainsi que les transferts privés entre ménages et les pensions de retraites. Les transferts sociaux comprennent les allocations chômage, allocations logement, allocations familiales, pensions d'invalidité et minima sociaux. Les transferts en nature et les loyers fictifs imputés aux propriétaires occupant leur logement ne sont pas mesurés dans l'enquête. Tous les revenus, y compris les revenus français, sont nets d'impôts.

Niveau de vie, revenus par unité de consommation. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu total est divisé par le nombre d'unités de consommation que compte chacun d'eux. Celles-ci sont calculées avec une échelle d'équivalence qui affecte un poids de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 à chaque adulte supplémentaire (de plus de 14 ans), et de 0,3 à chaque enfant (de moins de 14 ans). Ainsi, le même revenu équivalent est attribué à tous les membres d'un même ménage (adultes et enfants).

Standard de pouvoir d'achat : les montants perçus en monnaie nationale sont convertis en Standard de pouvoir d'achat (SPA), monnaie fictive dont chaque unité permet d'acheter la même quantité de biens et services dans tous les pays une année donnée. Les taux de conversion SPA/monnaie nationale sont : B (42,13) ; DK (9,74) ; D (2,148) ; EL (236,5) ; E (134,9) ; F (7,274) ; IRL (0,7032) ; I (1 696) ; L (40,79) ; NL (2,25) ; A (15,19) ; P (142,7) ; UK (0,731).

Mesures de la pauvreté

Le taux de pauvreté d'un pays est mesuré par la proportion d'individus vivant dans des ménages disposant d'un revenu équivalent inférieur à un seuil égal à 60 % (ou 50 %) de la médiane nationale des revenus équivalents adultes. Quant à l'intensité de la pauvreté, elle mesure l'écart de pauvreté moyen, c'est-à-dire la différence entre le revenu moyen des pauvres et le seuil. Il est exprimé ici en pourcentage du seuil. Cet indicateur apporte une information différente par rapport au taux de pauvreté : il mesure une distance moyenne entre les pauvres et la ligne qui définit la pauvreté.

Convention adoptée pour le calcul des indices avant et après transferts

Le seuil de pauvreté est défini par rapport au revenu équivalent total, il est maintenu constant avant et après transferts. Étant donné que pour chaque ménage, le revenu après transferts est forcément supérieur ou égal au revenu avant transferts, la population pauvre après transferts est incluse dans la population pauvre avant transferts. On dispose donc de photographies de deux sous-populations (pauvres avant et après transferts) caractérisées par leur importance par rapport à la population totale (le taux) et la profondeur de la pauvreté (l'intensité). Le choix d'un seuil constant permet de mieux apprécier l'impact des transferts sociaux sur les différentes dimensions de la pauvreté.

Les données utilisées

Le Panel communautaire des ménages (PCM) est une enquête basée sur un questionnaire harmonisé, qui interroge annuellement un panel représentatif de ménages et d'individus dans chaque pays. Dans cette étude, les données sont issues de la troisième vague du panel réalisée en 1996 et portant sur les revenus perçus en 1995. La première vague avait été réalisée en 1994 dans les douze états membres de l'Union européenne de l'époque. L'Autriche s'est jointe au panel en 1995, la Finlande en 1996, et la Suède en 1997.

Pour en savoir plus

- BONNET C., BURDILLAT M., COEFFIC N., COLIN C., LELIÈVRE M., SALZMANN B., « Les systèmes de retraite complémentaire non obligatoires dans sept pays », *Études et Résultats/DREES*, n° 131, août 2001.
- COHEN-SOLAL M. et LELIÈVRE M., « Niveau de vie et risque de pauvreté parmi les retraités en Europe », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 3, juillet-septembre 2002.
- COHEN-SOLAL M. et LOISY C., « Transferts sociaux et pauvreté en Europe », *Études et Résultats DREES*, n° 104, février 2001.
- *Rapport du Comité de la Politique économique, 2001*, « Budgetary challenges posed by ageing populations : the impact on public spending on pensions, health and long-term care for the elderly and possible indicators of the long-term sustainability of public finances », *EPC/ECFIN/617-ENRev.1*, 2001.
- Commission européenne, « Quality and visibility of pension- joint report on objectives and working methods in the area of pensions » 14098/01, 23 novembre 2001.
- Department of Social Security, « The Pensioners'Incomes Series, 1997-1998 », *Analytical Series Division*, 2000.
- ESPING ANDERSEN G., *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Policy Press, 1990.
- FOUQUET A., GAUVIN A., LETABLIER M.T., « Des contrats sociaux entre les sexes différents selon les pays de l'Union européenne », dans *Rapport du Conseil d'Analyse Economique*, de Béatrice Majnoni d'Intignano « Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques », Paris, 1999.
- IACOVOU M., « Health, Wealth and Progeny : Explaining the living arrangements of older european women », *Institute for social and Economic research, Essex University*, february 2000.
- LELIÈVRE M., « Eléments de contexte et enjeux du » *Stakeholder Pension* « le nouveau plan de retraite individuel du New Labour au Royaume-Uni », *Revue Française des Affaires sociales*, n° 2, avril-juin 2002.